



# ELECTIONS 2022

## Devenir membre du CA de l'AFSP Elire vos représentant.e.s

**Du 10 au 19 mai 2022 vous serez invité.e à élire par vote électronique vos représentant.e.s au Conseil d'administration de l'AFSP.**

En mai 2022, 12 mandats de 4 ans arrivent à expiration, ceux de Carole Bachelot, Lorenzo Barrault-Stella, Assia Boutaleb, Yves Deloye, Claire Dupuy, Florence Faucher, Nonna Mayer, Olivier Nay, Sylvie Ollitrait, Antoine Roger, Frédéric Sawicki, Yves Sintomer.

**Un appel à candidatures est ouvert du 7 mars au 12 avril 2022.**

Voici un extrait du règlement électoral concernant l'élection des membres du Conseil d'administration de l'AFSP :

▶ Ne peuvent être élu.e.s que les membres de l'Association à jour de leur cotisation 2022 et ayant fait officiellement acte de candidature.

● Le dépôt officiel de candidature est effectué par courrier électronique à l'adresse [afsp@sciencespo.fr](mailto:afsp@sciencespo.fr) et à destination de la Présidente de la Commission électorale, Mme Florence Haegel (N.B : La commission électorale est composée de Dorota Dakowska, Antoine Vauchez. Elle est présidée par Florence Haegel.)

● La candidature sera confirmée par un accusé de réception provenant du mail [afsp@sciencespo.fr](mailto:afsp@sciencespo.fr). Sans l'accusé de réception, la candidature n'aura pas été enregistrée. Les candidat.e.s concerné.e.s devront s'assurer de la bonne réception de leur candidature dans un tel cas.

● Pour être valide, l'acte de candidature doit comporter :

- Une lettre signée faisant état de leur candidature au CA
- Une photo (grande taille/haute définition), avec droit d'usage pour l'AFSP de cette photo
- Une profession de foi, comprenant 2500 signes espaces compris maximum
- Une courte présentation biographique en 2500 signes maximum également

▶ Ne peuvent voter que les membres de l'AFSP à jour de leur cotisation à la date du 30 avril 2022.

▶ Au cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, ce dernier est organisé 7 jours au moins, 15 jours au plus, après l'annonce des résultats du premier tour de scrutin. Lors de ce second tour de scrutin, ne peuvent se représenter que les candidat.e.s présent.e.s au premier tour.

▶ La majorité requise est la majorité absolue au premier tour (la moitié plus une voix des suffrages exprimés) et la majorité simple au second tour.

### Calendrier des opérations électorales :

- ▶ 7 mars 2022 Appel à candidatures
- ▶ 12 avril 2022 Date limite de dépôt des candidatures
- ▶ 10 mai 2022 Ouverture du vote électronique
- ▶ 19 mai 2022 Clôture du vote électronique
- ▶ 20 mai 2022 Résultats par voie électronique

### En cas de second tour :

- ▶ 31 mai 2022 Ouverture du vote électronique
- ▶ 7 juin 2022 Clôture du vote électronique
- ▶ 8 juin 2022 Résultats par voie électronique

### Informations :

- ▶ Vous pouvez consulter les statuts de l'AFSP et l'intégralité du règlement électoral concernant l'élection des membres du CA ici : [www.afsp.info/association/presentation/](http://www.afsp.info/association/presentation/)
- ▶ Vous pouvez retrouver les professions de foi des élections 2020 ici : [www.afsp.info/les-candidatures-2020-au-conseil-dadministration-de-lafsp/](http://www.afsp.info/les-candidatures-2020-au-conseil-dadministration-de-lafsp/)

Pour défendre votre discipline, votez du 10 au 19 mai 2022 !